Image not found or type unknown

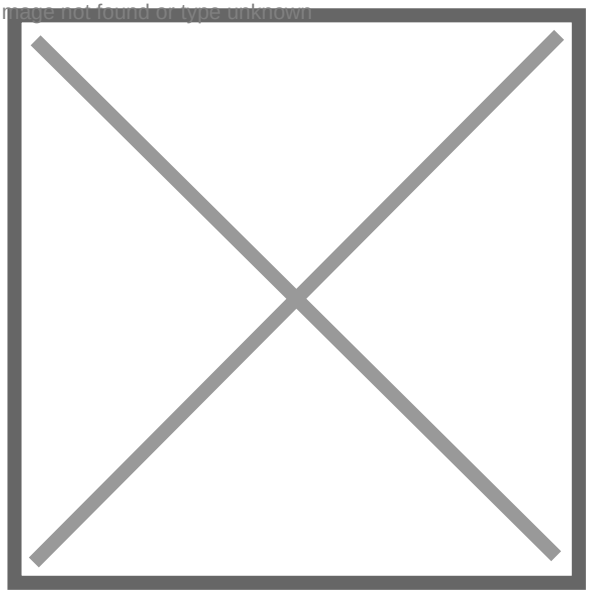

Accident sans constat, pas d'immatriculation, qui prévenir ?

Par **Joe19**, le **12/09/2014** à **21:28**

Bonsoir,

Suite à un accident de voiture survenu mercredi 10 septembre, et ne trouvant aucun accord avec la conductrice de l'autre véhicule, la police est intervenue et m'a informé que la BADR (brigade anti-délinquance routière) me contactera. Aucune précision ne m'a été demandée quant au déroulement de l'accident et je ne dispose d'aucun procès verbal.

De plus, n'ayant pas relevé l'immatriculation de la voiture impliquée dans cet évènement, je possède uniquement le numéro de téléphone de la conductrice, remis par la police. Malgré plusieurs appels passés, il m'est impossible de la joindre.

En l'absence de dégâts sérieux, je serais disposé à ne pas signaler l'incident à mon assureur. Cependant, j'ignore les intentions de l'autre conductrice, et je souhaite par ailleurs que ma bonne foi ne puisse être remise en cause.

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre afin de régulariser cette situation ?

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **aleas**, le **12/09/2014** à **22:25**

Bonsoir,

Habituellement la police ne s'occupe pas des légers accidents matériels, pourquoi et dans quelles conditions elle est intervenue ?

Savez vous si la police va ou pas établir un dossier d'accident ?

Puisque la police vous a donné le numéro de téléphone de la partie adverse c'est qu'elle dispose de l'identité et de l'adresse de cette personne.

D'après vous, qui est responsable dans cet accident ?

En l'absence d'autres précisions il va sans doute falloir effectuer la déclaration à l'assurance dans les délais prévus.

Par **Joe19**, le **13/09/2014** à **19:50**

En effet je pense que vous avez raison. Je vais suivre votre conseil. Concernant la responsabilité, je pense être dans mon droit, mais cela restera difficile à prouver.
En tous les cas, je vous remercie de votre réponse.
Bonne fin de journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés